

Egalité professionnelle à La Poste : publication de l'index d'égalité entre les femmes et les hommes

La Poste publie le résultat du nouvel index d'égalité entre les femmes et les hommes, prévu dans le cadre de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018.

Pour l'année 2018, l'index atteint **94/100**. Il est calculé sur la base de cinq indicateurs.

- En matière **d'égalité de rémunération**, La Poste affiche 0,23% d'écart entre les hommes et les femmes.
- Au sujet du **taux d'augmentation**, La Poste constate un écart de 1,98% en faveur des femmes.
- En ce qui concerne **les promotions entre les femmes et les hommes**, La Poste obtient un écart de promotion de 0,15% en faveur des femmes.
- Les femmes de retour de congé maternité ont **bénéficié à 100% des augmentations perçues pendant leur absence**.
- **Trois femmes** figurent parmi les dix plus hautes rémunérations.

L'égalité professionnelle est une valeur inscrite de longue date dans la culture et les politiques de La Poste. Elle se traduit ainsi par des actions concrètes et fait l'objet d'accords sociaux réguliers.

Le dernier accord égalité professionnelle a été signé le 3 juillet 2015 entre La Poste et les organisations syndicales CFDT, CGT, FO et la liste commune CFTC-CGC-UNSA. Il vise à renforcer l'accès des femmes et des hommes à tous les métiers et tous les niveaux de l'entreprise, à réduire les écarts de rémunérations, à lutter contre les stéréotypes et les violences familiales et au travail. Il comporte également des dispositions pour favoriser l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle.

La part des femmes dans les effectifs en 2018

La part des femmes est de 52,4% de l'effectif total à La Poste. Leur présence dans l'encadrement est désormais de 50,1%, dont 37,3% parmi les cadres dirigeants et stratégiques.

Contact presse

service.presse@laposte.fr

01 55 44 22 37